



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL
MERCREDI 5 DECEMBRE 2018 À 13 H 15

A- Appel des présents et désignation du Secrétaire de séance

B- Approbation de compte-rendu :

- Compte-rendu de la réunion du Conseil du 15 novembre 2018.

C - Informations :

- OPAH - Restitution sur l'avancement de l'opération. Rapporteur Marcel MERLE
- Délégation d'attribution au Président : Rapport des décisions.

D - Projet de délibérations :

Ressources humaines

- Modification du tableau des emplois.

Action sociale d'intérêt communautaire - Petite enfance

- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale et signature de la Convention Territoriale Globale.

Finances

- OPAH : Demande de subvention pour le financement d'un poste de Chef de projet.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2018

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 15 novembre 2018 a été transmis à l'ensemble des conseillers (courriel du 23 novembre 2018) afin de leur permettre de présenter leurs observations.

INFORMATIONS

- OPAH - Restitution sur l'avancement de l'opération. Rapporteur Marcel MERLE

L'OPAH proposée par la Communauté de Communes du Gévaudan se déploie sur le territoire depuis le 1er mars 2018. « Lozère Énergie » qui réalise le suivi et l'animation de cette opération, a

déposé plusieurs dossiers de demande de subvention auprès de l'Anah. Une fois la demande validée, l'EPCI est sollicité pour notifier son apport financier au projet du propriétaire. Le tableau ci-dessous recense les aides notifiées en novembre 2018.

Nom du propriétaire	Périmètre	Propriétaire occupant (PO) ou bailleur (PB)	Travaux	Montant subvention CCG	Montant total de subvention	Montant total des travaux HT
Mme. ROUZEYRE Françoise	Comcom	PO	Autonomie	492,00 €	3 937,00 €	9 843,00 €
M. DURAND Rémi	Centre-bourg	PO	Énergie	538,00 €	5 673,00 €	5 194,00 €
M. LACUEY Alain	Centre-bourg	PO	Énergie	804,00 €	9 404,00 €	16 074,00 €
Mme. FOURNIER Marcelle	Comcom	PO	Autonomie	431,00 €	2 844,00 €	4 305,00 €
Mme CHARBONNEL Henriette	Comcom	PO	Autonomie + énergie	285,00 €	5 685,00 €	15 230,00 €
Mme. PASCAL Martine	Centre-bourg	PO	Énergie	903,00 €	8 323,00 €	9 034,00 €
M. PRADIER Michel	Centre-bourg	PO	Autonomie + énergie	658,00 €	3 949,00 €	6 582,00 €

➤ Délégation d'attribution au Président : Rapport des décisions.

Décision n° 16/18 du 26 novembre 2018 portant sur la réalisation de la campagne d'inspections télévisuelles et de tests d'étanchéité - Traversée du Monastier (RD 809) - Commune de Bourgs sur Colagne avec la société MP3D, 276 Rue André Boule 30100 ALÈS.

La dépense résultant de la présente décision s'établit à 4 751 € HT (5 701,20 € TTC).

Les crédits sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement 2018, à l'opération n°13 compte 2315.

PROJET DE DELIBERATIONS

Ressources humaines

➤ Modification du tableau des emplois.

Une mise à jour du tableau des emplois est nécessaire compte tenu de changements à opérer à effet du 1^{er} janvier 2019.

Filière administrative

Il est nécessaire de supprimer le poste d'Attaché hors classe (grade du DGS précédent).

Filière technique

En lien avec le service communautaire de l'eau, il est nécessaire de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, occupé à l'heure actuelle par un agent, qui part en retraite au 31 décembre 2018.

Il sera remplacé par un agent dans le cadre d'une mutation (Vichy Communauté), qui prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2019, relevant du grade adjoint technique (à créer).

Filières culturelle et animation

Ce point est en lien avec la bibliothèque municipale de Marvejols qui a été déclarée d'intérêt communautaire lors du Conseil du 27 septembre dernier et dont le transfert à la CCG a été acté au 1^{er} janvier 2019. Ce transfert de compétence entraîne le transfert des agents affectés au service, au nombre de 3 :

- filière culturelle : un bibliothécaire territorial et un assistant de conservation principal de 1^{ère} classe ;
- filière animation : un adjoint territorial d'animation.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Lozère a été saisi pour se prononcer sur ce transfert d'agents lors de sa séance du 29 novembre.

Emploi	Suppression	Création	Date d'effet
<i>Filière administrative</i>			
Attaché hors classe	1 poste TC		01/01/2019
<i>Filière technique</i>			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste TC		01/01/2019
Adjoint technique		1 poste TC	01/01/2019
<i>Filière culturelle</i>			
Bibliothécaire territorial		1 poste TC	01/01/2019
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe		1 poste TC	01/01/2019
<i>Filière animation</i>			
Adjoint territorial d'animation		1 poste TC	01/01/2019
Solde	2 postes TC	4 postes TC	

Vous trouverez en **annexe 1** la photographie du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2019.

Il vous sera proposé d'autoriser la modification du tableau des emplois, dans les conditions définies.

Monsieur le Président vous demande d'en délibérer.

Action sociale d'intérêt communautaire – Petite enfance

- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale et signature de la Convention Territoriale Globale.

Par délibération du 04/12/2014, le conseil communautaire a approuvé le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) souscrit entre la CC du Gévaudan, la Ville de Marvejols et la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère (CCSS). Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

Les principaux objectifs du CEJ à reconduire, doivent permettre de favoriser et optimiser l'offre d'accueil par :

- ❖ une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- ❖ un encadrement de qualité ;
- ❖ une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

Un premier module est porté par la Commune de Marvejols, sur le volet jeunesse et englobe :

- l'Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH) extrascolaire ;
- des formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et/ou Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) ;
- la coordination Convention Territoriale Globale (CTG) portant sur la jeunesse et l'animation de la vie sociale, à l'échelle de la Commune de Marvejols et du territoire communautaire.

Un second module est porté par la CCG, sur le volet enfance. Les actions reconduites pour la CCG, qui nous intéressent plus particulièrement ici, sont les suivantes :

- la crèche, avec pour objectif le maintien de l'équilibre financier de la crèche. Ce financement est indispensable pour atténuer les coûts de fonctionnement de la crèche. Il a un impact sur la contribution financière versée par la CC du Gévaudan à la SPL, dans le cadre de la délégation de service public.

- le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), avec pour objectif la promotion du LAEP.
- le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), avec pour objectif d'accroître la fréquentation du RAM.

Une action nouvelle porte sur un poste de coordination CTG au niveau intercommunal, pour le volet petite enfance et parentalité, pour la crèche, le LAEP et le RAM.

La convention de financement est rétroactive et s'étend du 01/01/2018 au 31/12/2021.

La maquette financière suivante correspond à un prévisionnel qui devra être réajusté en fonction des résultats des activités inscrites au contrat :

Action	2018	2019	2020	2021
Multi Accueil - Crèche Haut Comme 3 Pommes	Budget prévisionnel			
	687 051 €	708 665 €	722 872 €	735 176 €
	Prestation de Service Enfance Jeunesse contractualisée			
	81 214.67 €	89 142.57	89 032.56 €	89 032.56 €
LAEP Ré'Création	Budget prévisionnel			
	20 937 €	21 977 €	22 446 €	22 934 €
	Prestation de Service Enfance Jeunesse contractualisée			
	10 080.12 €	9 201.13 €	9 402.64 €	9 295.40 €
Poste de coordination CTG	Budget prévisionnel			
	5 320 € <i>0.10 ETP</i>	5 426 € <i>0.10 ETP</i>	5 335 € <i>0.10 ETP</i>	5 646 € <i>0.10 ETP</i>
	Prestation de Service Enfance Jeunesse contractualisée			
	3 501.70 €	3 501.70 €	3 501.70 €	3 501.70 €
RAM	Budget prévisionnel			
	5 250 € <i>0.25 ETP</i>	5 250 € <i>0.25 ETP</i>	5 250 € <i>0.25 ETP</i>	5 250 € <i>0.25 ETP</i>
	Prestation de Service Enfance Jeunesse contractualisée			
	3 829.98 €	3 829.98 €	3 829.98 €	3 829.98 €

Pour l'action Multi Accueil - Crèche Haut Comme 3 Pommes, une enveloppe supplémentaire a été négociée par la CCSS, auprès de la Caisse nationale. Elle représente un gain de Prestation de Service Enfance Jeunesse contractualisée de + 328 351.14 € sur les 4 années, à condition de signer la CTG présentée ci-après.

Le 12 octobre dernier, les services de la CCSS ont fait parvenir les éléments constitutifs du projet de CTG pour signature en même temps que le CEJ, par la CCG et la Commune de Marvejols.

Une analyse du contenu et des engagements de ce dispositif pluriannuel a été menée afin d'en mesurer les conséquences financières et organisationnelles pour la CCG. Des réticences ont d'abord été soulevées et traduites par courrier à la CCSS, avec un refus de signer cette convention en même temps que le CEJ, différant l'engagement.

La CCSS a alors souhaité qu'une rencontre se tienne le 19 novembre afin de bien expliquer l'esprit de la CTG.

Lors du dernier Conseil du 15 novembre, les élus ont échangé à ce sujet et ont décidé d'attendre que le rendez-vous du 19 novembre ait lieu pour se positionner.

Ainsi, le 19 novembre, Madame Charbonnel - Directrice de la CCSS, Monsieur Damour - Sous Directeur, Madame Boiral - Responsable du service Action Sociale ainsi que le Président, Mesdames Achet / Delmas / Domeizel, Philippe Vallée et Julie Viala se sont rencontrés. Il a bien été indiqué que s'engager dans la CTG n'était pas une prise de compétence. La CTG n'est pas un contrat, pas

une décision d'actions mais une intention. CEJ et CTG sont liés (articulation, durée identique avec rétroactivité) ; en effet la signature de la CTG doit être vue comme une bonification des financements CEJ. La Communauté de Communes s'est dite prête à développer les synergies sur la thématique de la jeunesse avec la mise en place d'un groupe de travail.

Les points importants de la convention sont les suivants :

- la CTG est un document de cadrage basé sur un diagnostic effectué par la CCSS, qui permet aux signataires (CCSS, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la CCG et la Commune de Marvejols) de faire le lien entre les politiques publiques sociales menées sur le territoire dans différents domaines de compétences.
- La CTG est pilotée par un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des acteurs engagés.
- La CTG a pour objet :
 - d'identifier les besoins prioritaires sur la Commune de Marvejols et la CCG ;
 - de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre / besoin ;
 - d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, à travers des fiches-actions.

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés.

Le dispositif est traduit en fiches actions, relevant de la CCG ou de la Commune de Marvejols. Celles qui relèvent de la CCG ou dans lesquelles la CCG est impliquée sont les suivantes :

- Fiche action n°1 : Maintenir l'équilibre financier de la crèche ;
- Fiche action n°2 : Accroître la fréquentation du RAM ;
- Fiche action n° 3 : Promouvoir le LAEP ;
- Fiche action n°4 : Travailler sur la jeunesse au niveau intercommunal ;
- Fiche action n°9 : Favoriser l'accès aux droits des usagers (Maison de Services Au Public) ;
- Fiche action n° 10 : Mettre en place une coordination CTG ;
- Fiche action n°11 : Mettre en place une coordination petite enfance.

Considérant l'échange avec la CCSS et ces modalités, il a été convenu que les signatures officielles des deux dispositifs auraient lieu le lundi 17 décembre à 15h30 en Mairie de Marvejols, compte tenu des travaux d'extension du bâtiment communautaire.

Il vous sera proposé :

- *d'approuver le principe de renouvellement du CEJ pour une période de 4 années, à effet du 01/01/2018 et de donner tous pouvoirs au Président pour signer ce contrat.*
- *d'approuver la signature de la Convention Territoriale Globale pour une période de 4 années, à effet du 01/01/2018 et de donner tous pouvoirs au Président pour signer cette convention.*

Monsieur le Président vous demande d'en délibérer.

Finances

- OPAH : Demande de subvention pour le financement d'un poste de Chef de projet.

Par délibération en date du 30 mai 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire pour une durée de 6 ans. Celle-ci a débuté le 1^{er} mars après la signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Centre-Bourg et de Développement du Territoire (ORCBDT). Lozère énergie a été retenue pour organiser le suivi-animation de l'opération pour le compte de l'EPCI. Depuis le lancement de l'étude pré-opérationnelle, la Communauté de Communes du Gévaudan a désigné Nicolas LEBLOIS, comme référent technique pour ces missions relatives à l'OPAH.

Afin d'améliorer l'intervention des collectivités engagées dans une OPAH, l'Anah propose un financement « Chef de projet ». Celui-ci permet notamment aux collectivités lauréates de l'AMI Centre Bourg, d'obtenir une subvention de 50% des dépenses du Chef de projet (salaire net et cotisations salariales et patronales) pour ses missions relatives à la fois à l'étude pré-opérationnelle et à la réalisation de l'opération. Ce financement est octroyé que ce soit pour un agent contractuel ou titulaire. Dans ce cadre, le poste de Nicolas LEBLOIS s'avère subventionnable rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2018. Il s'agit d'une opportunité de valoriser ce poste par une aide financière.

La projection présentée, au titre de l'année 2018 est la suivante :

Dépenses		Recettes	
Rémunération et charges	70 000 €	Anah	35 000 €
		Fonds propres	35 000 €
Total	70 000 €	Total	70 000 €

Il vous sera proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Anah les financements liés au dispositif « Chef de projet ».

Monsieur le Président vous demande d'en délibérer.

- Transfert de la compétence MSAP - Approbation du montant définitif des attributions de compensation.

Dans le cadre du transfert de compétence « Création et gestion des Maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes » opéré à effet du 1^{er} janvier 2018, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a engagé le travail d'analyse et d'évaluation des charges nettes transférées dès l'automne 2017.

La CLECT a procédé à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI pour aboutir à l'adoption du rapport 2018 d'évaluation des charges (03.09.2018). Cette évaluation est déterminée à la date du transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, adoptées sur rapport de la CLECT.

10 conseils municipaux sur 12 ayant adopté le rapport 2018 de la CLECT, les conditions de **majorité qualifiée** (2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou par au moins la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population) **sont réunies**.

En conséquence, le conseil communautaire peut désormais fixer le montant définitif des attributions de compensation, applicables à effet du 1^{er} janvier 2018, suivant le tableau joint en **annexe 2**.

Lors de sa séance du 29 janvier 2018, le Conseil Communautaire a défini une attribution de compensation (AC) prévisionnelle pour la Commune de Marvejols. Afin de se conformer au rapport de la CLECT, le solde de l'AC de la Commune de Marvejols sera ajusté sur le mois de décembre.

Il vous sera proposé de :

- *fixer le montant définitif des attributions de compensation applicables au 1^{er} janvier 2018 qui donnera lieu à régularisation de l'AC de la Commune de Marvejols,*
- *d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs au transfert de la Maison des services au public, et en particulier le procès-verbal de transfert des biens.*

Monsieur le Président vous demande d'en délibérer.